COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU S.I.C.T.E.U.
EN DATE DU 13 MARS 2018

Le mardi treize Mars deux mille dix-huit, à dix-sept heures, s'est réuni, à la Station d'épuration de Presles-en-Brie, le Comité du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées, dûment convoqué, sous la présidence de Dominique RODRIGUEZ, Président.

PRÉSENTS :

- Monsieur RODRIGUEZ Dominique,

Président du S.I.C.T.E.U.

- Monsieur GAUTHERON Daniel,

Délégués de la commune de Presles-en-Brie

- Monsieur MARCY Jean-Pierre,
- Monsieur LAURENT Pierre,

Délégués de la commune de Tournan-en-Brie

- Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy,
- Monsieur BENOIT Dominique,

Délégués de la commune de Gretz-Armainvilliers

- Monsieur CAUCHIE Dominique,
- Monsieur BAILLY Gérard,

Délégués de la commune de Liverdy-en-Brie

Secrétaire de séance : Monsieur LAURENT Pierre

Le quorum étant atteint, la réunion du Comité débute à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Monsieur le Président invite les élus à consulter le procès-verbal de l'assemblée du 08 Novembre 2017 et à l'approuver.

1. Débat d'orientation budgétaire et Rapport d'orientation budgétaire

L'article 107 de la Loi NOTRE a modifié les articles L 2312-1, L 5211-36, L 5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire. Ces nouvelles dispositions imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires à l'organe délibérant. Ce rapport présenté à l'assemblée aborde les points suivants :

- Les résultats de l'exercice 2017 qui sont excédentaires en investissement et exploitation
- L'état de la dette dont l'annuité n'excède pas 3 800,00 €
- Le panorama des dépenses et recettes d'exploitation depuis 2012 : les recettes liées à la prime d'épuration et prime Aquex ont constamment été en baisses, sauf exceptionnellement en 2017. Cependant, la loi de finances 2018 prévoit encore des ponctions sur les budgets des Agences de l'eau, Il convient donc d'être vigilant pour l'avenir.
- Le contexte actuel et à venir et nomment des études à lancer, l'arrêté préfectoral à renouveler et un plan d'épandage à fermer.
- Le budget 2018

Un projet de budget est également présenté. Il a été élaboré au vu :

- de l'annuité de la dette de 3 783,00 €
- des résultats de clôture de l'exercice 2017 présentant un excédent d'investissement de 344 083.76 € et un excédent d'exploitation de 971 675,12 €
- et des besoins ci-après détaillés.

Section d'exploitation

- recettes :
  - Redevance d'assainissement (à 0.31€/m3): **290 000,00 €**
  - Prime d'épuration : **125 225,00 €**
  - Prime Aquex 2016 **0,00 €**
  - Redevance d'occupation du domaine public : **10 078,00 €**
  - Subvention pour RSDE : **22 900,00 €**

- Dépenses :
  - Contribution S.M.A.B. : **121 000,00 €**
  - Traitement des boues : **161 000,00 €**
  - Transport des boues : **20 500,00 €**
  - Contribution S.Y.A.G.E. : **1 102,00 €**
  - reversement à Suez de la prime d'épuration 2015 et 2016 : **92 459,00 €**
  - reversement aux communes de la Redevance d'occupation du domaine public : 1**0 078,00 €**
  - reversement aux communes de l'Aquex **0,00 €**
  - AMO pour renouvellement de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter : **16 200,00 €**
  - BE fermeture plan d'épandage (ou avenant DSP) : **7 200,00 €**
  - RSDE (analyses + diag) : **55 000,00 €**
  - Travaux de réfection de voirie : **30 000,00 €**
  - BE pour une étude de comptabilité publique sur les amortissements : **3 000,00 €**

La campagne de recherche des substances polluantes doit être lancée en 2018 et doit comporter 2x6 analyses dans l'année (entrée et sortie de STEP) et être renouvelée tous les 4 ans.
Ce projet de budget montre une somme importante portée au chapitre 40 « dotation et amortissements ».
Bien que depuis plusieurs années, il n'a jamais été imposé au SICTEU l'amortissement de la STEP dans ses budgets successifs, la comptable demande aujourd'hui de procéder à l'amortissement depuis la construction de la station. Le projet inclus donc la somme de 220 223,00 € incluant l'amortissement sur 50 ans. Le comité prévoit donc de se rapprocher d'un spécialiste en finances publiques afin de savoir si cette « gymnastique » comptable est conforme avec les règles de comptabilité publique d'aujourd'hui et de celles d'il y a 20 ans.

Section d'investissement :

Un certain nombre de travaux sont proposés à l'assemblée et ils concernent :

- La mise en place de 3 débitmètres sur les postes de refoulement de Tournan, Gretz et Presles dans le cadre du diagnostic permanent, pour un montant de 18 000,00€.
- La sécurisation au regard du code du travail, par une rampe d'accès à la lagune de la STEP pour un montant de 2040,00 €.
- La sécurisation au regard du code du travail ici aussi, de la bâche du PR01 bis pour un montant de 1340,00€. Il s'agit de barreaux anti chutes.

L'assemblée, après débat :
- approuve à l'unanimité le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 ainsi que le Débat Orientation Budgétaire qui en a découlé,
- Donne un avis favorable aux propositions budgétaires qui en découle.

2. Indemnités de conseil au trésorier payeur de Rozay-en-Brie

M. le Président rappelle que Madame Pierrette DUCROT est depuis le 1er septembre 2015 la trésorière municipale de la commune.

Il rappelle également la fermeture au 1er janvier 2017 de la trésorerie de Tournan-en-Brie et le transfert des services à la trésorerie à Rozay-en-Brie.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***de maintenir une indemnité au taux de 100% par an à Madame Pierrette DUCROT, Receveur Municipal de la trésorerie de Rozay-en-Brie,***
- ***de calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 précité.***

Bien que le comité ait voté cette indemnité, il s'interroge sur le bien-fondé de cette somme versée pour des conseils que le trésorier n'a plus le temps matériel de donner.

3. Adhésion du Grand-Orly Seine Bièvre au SyAGE,

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a demandé son adhésion au S.Y.A.G.E. pour les compétences « assainissement eaux usées et gestion des eaux pluviales » et « mise en œuvre du SAGE ».

Le comité syndical à l'unanimité décide de se prononcer favorablement à cette demande d'adhésion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président procède à la clôture de la séance à 19 heures.